



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 26
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 22
Date de convocation : 12/01/2023

**DELIBERATION N°7
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à XX, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jean Louis BAUDOUIN (suppléant de Gilles MAGNON), Christophe LEMERCIER, Jean-Marc MATTRAS (suppléant de Jean-Pierre POINT), Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Charlene PAYAN ; MM. ARNAUD David, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Claude AURIAS, Éric PHELIPPEAU

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON ; M. Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : M. David GARAYT

OBJET : Zone humide des Nays – commune de Saint-Roman : financement et lancement de l'étude préalable au renouvellement du plan de gestion pour la période 2023-2033

Le SAGE Drôme en vigueur porte un objectif d'amélioration de connaissance, de protection et de valorisation des zones humides (Objectif 4A) depuis 2013 décliné par :

- L'Action 18 : « Assurer un suivi écologique des zones humides inventoriées sur le périmètre du SAGE ».
- La Recommandation 35 : « Elaborer des plans de gestion sur les zones humides de la liste prioritaire ».

En parallèle de ses mesures de gestion et de préservation, le SAGE Drôme vise à étudier l'ensemble des zones humides prioritaires de son territoire, dont la zone humide « Les Nays » à Saint-Roman.

Un premier plan de gestion et de valorisation a été conduit sur cette zone humide pour la période 2016/2020. Il a principalement permis de conserver la diversité et la mosaïque de milieux naturels du site et les espèces associées, de garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau, de sensibiliser le public au patrimoine naturel que constitue la zone humide par une valorisation du site.

Les actions du plan de gestion ont également mis en avant la nécessité d'une non-gestion sur les parties boisées du site et d'interférer le moins possible avec la dynamique d'évolution, créée par le castor depuis sa colonisation.

Enfin, la dernière action de ce plan de gestion, menée en 2021, a consisté à la réalisation d'une étude des fonctions hydriques des Nays qui a grandement amélioré la connaissance et le fonctionnement de la zone humide en connexion avec la nappe du Bez.

Dans la continuité, un second plan de gestion doit être élaboré pour la période 2023/2033, selon le périmètre actuel de l'ENS élargi à son espace de bon fonctionnement (EBF) nouvellement défini en 2021. Pour ce faire, il est proposé de conduire une étude décomposée de la manière suivante :

- **Phase 1** : état des lieux et diagnostic sur la base de données existantes et investigation des compartiments manquants ; bilan des opérations passées et du plan d'interprétation du site ;
- **Phase 2** : définition des enjeux du site et des objectifs du plan de gestion ;
- **Phase 3** : définition du programme opérationnel pour 10 ans et élaboration des fiches actions selon les enjeux et les objectifs validés ;
- **Phase 4** : définition des modalités de suivi et d'évaluation du plan (Indicateurs, tableau de bord, gouvernance, pilotage, moyens humains et financiers...) ; perspectives d'évolution du site dans un contexte de réchauffement climatique (ex : sécheresses répétées) et bilan carbone à évaluer.

Le plan de gestion sera élaboré pour une période de 10 ans (2023-2033) dans le cadre de la convention avec le Département de la Drôme et la commune de St-Roman ;

L'enveloppe prévisionnelle pour la consultation est estimée à 21 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE de lancer l'étude d'élaboration d'un Plan de Gestion et de valorisation sur les Nays ;
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2023 ;
- DEMANDE les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers et notamment du Département ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

